

Mobilisation et exploitation de la ressource forestière. Cas de la forêt privée de Languedoc-Roussillon

par Alain GUIRAUD *

La forêt française est sous exploitée. C'est tout particulièrement le cas de la forêt du Languedoc-Roussillon.

Une étude de l'Inventaire Forestier National (IFN) de mai 1997 sur la ressource forestière et les disponibilités en bois en Languedoc-Roussillon a chiffré la sous mobilisation :

- Récoltes 1 000 000 m³/an de 1990 à 1994

- Disponibilités (2001-2005)

1 260 000 m³/an selon le scénario de gestion actuel,

1 600 000 m³/an selon le scénario de gestion optimal.

On pourrait donc, en s'en donnant les moyens, récolter 260 000 à 600 000 m³ supplémentaires par an, de quoi créer 650 à 1 500 emplois si on retient que 400 m³ récoltés en plus créent 1 emploi.

Pour faire sortir ce bois de la forêt, il faut :

- soit des cours suffisants, très dépendants du marché mondial, mais on peut cependant encourager la demande,

- soit, si les cours sont insuffisants, mettre en place des mesures d'aides, lesquelles auront un effet de levier très efficace sur l'emploi.

D'où les propositions suivantes :

1. Réduire les coûts de mobilisation pour les entreprises utilisatrices

- Rendre la ressource accessible :

Il faut des routes et des pistes, non seulement en forêt, mais également de normes suffisantes, hors forêt, sur la voirie publique.

- Aider le transport du bois :

Grumier, matériels adaptés aux petites voiries, formules rail-route à encourager.

2. Rapprocher l'offre de la demande

Inciter les détenteurs de l'offre, surtout les propriétaires privés, à mettre leur bois sur le marché.

Les propriétaires sont très nombreux (132 000 en région Languedoc-Roussillon, dont 8 444 de plus de 10 ha) et trop rares sont encore ceux qui sont conscients de leur responsabilité de gestionnaire. Il faut aller à leur contact, avec des moyens d'animation accrus.

Il faudrait en particulier :

*** intensifier la gestion**

- demander des Plans Simples de Gestion (PSG) à partir de 10 ha et pas seulement 25 ha. La surface soumise à PSG passerait ainsi en Languedoc-Roussillon de 220 000 ha à 470 000 ha.

- faire des diagnostics de gestion pour les forêts de moins de 10 ha.

* **aider les éclaircies déficitaires** par des moyens d'animation et des subventions aux propriétaires.

* **encourager les formules de regroupement de propriétaires** par des aides aux propriétaires acceptant de se regrouper (aide financière, fiscale) aide en moyens d'animation donnés aux structures de la forêt privée pour réaliser ces regroupements.

* **créer des parcs à bois** qui pour-

raient être gérés par des coopératives d'approvisionnement et d'achat.

3. Agir sur la demande

Il faudrait inciter à l'utilisation du bois sous toutes ses formes, par des campagnes de promotion mais aussi des mesures réglementaires, fiscales ou financières.

En particulier il faut développer :

- l'emploi du bois dans la construction (par exemple dans les programmes d'urbanisation à venir pour loger les 500 000 habitants supplémentaires attendus en Languedoc-Roussillon d'ici 2020),

- l'emploi du bois énergie.

4. En conclusion

Face au marché mondial, des actions pour la mobilisation et l'exploitation de la ressource forestière demandent une politique volontariste et donc des moyens à tous les niveaux. Ces moyens ont été chiffrés par les organismes de la forêt privée du Languedoc-Roussillon pour la période 2000-2006. Sans aller dans les détails, il faut retenir que les besoins les plus importants relèvent de l'animation des propriétaires.

* Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière Languedoc-Roussillon
378 rue de la Galéra
34090 Montpellier